

Instituts

de Formation en

Soins Infirmiers et Aides-Soignants

Groupement Hospitalier Paul Guiraud - 54, avenue de la République - 94000 Vitry-sur-Seine
Tél. : 01 42 11 71 30 - E-mail : ifas@ifas@ghp-paulguiraud.fr



FORMATION AIDE-SOIGNANTE

IFAS Paul Guiraud

SOMMAIRE

LE MÉTIER D'AIDE-SOIGNANT

- ▶ Fiche ONISEP P.4
- ▶ Les compétences d'un aide-soignant P.5

LA FORMATION

- ▶ Contenu de la formation P.6-7
 - Enseignement théorique P.6
 - Enseignement clinique P.7
- ▶ Formation initiale P.8
 - Formation en alternance P.8
 - Finalités de la formation P.8-9
- ▶ Projet pédagogique P.9
 - Dispositif d'Aide à la Réussite P.9
- ▶ Étudiant étranger P.10
 - Coût de la formation P.10
- ▶ Aides financières P.11
 - Bourses d'études sanitaires et sociales P.11
 - Rémunération Région P.11

MODALITÉS D'ADMISSION EN IFAS

- ▶ Inscription P.12
- ▶ Obligations vaccinales P.13

VIE DE L'ÉLÈVE

- ▶ La ville de Villejuif P.14
 - L'IFAS Paul Guiraud P.14
 - Se déplacer P.14
- ▶ Sport P.15
 - Se divertir P.15
 - Se restaurer P.15

NOUS CONTACTER

► Accueil, scolarité aide-soignante, secrétaire P.16

LE MÉTIER D'AIDE-SOIGNANT

UN ASSISTANT

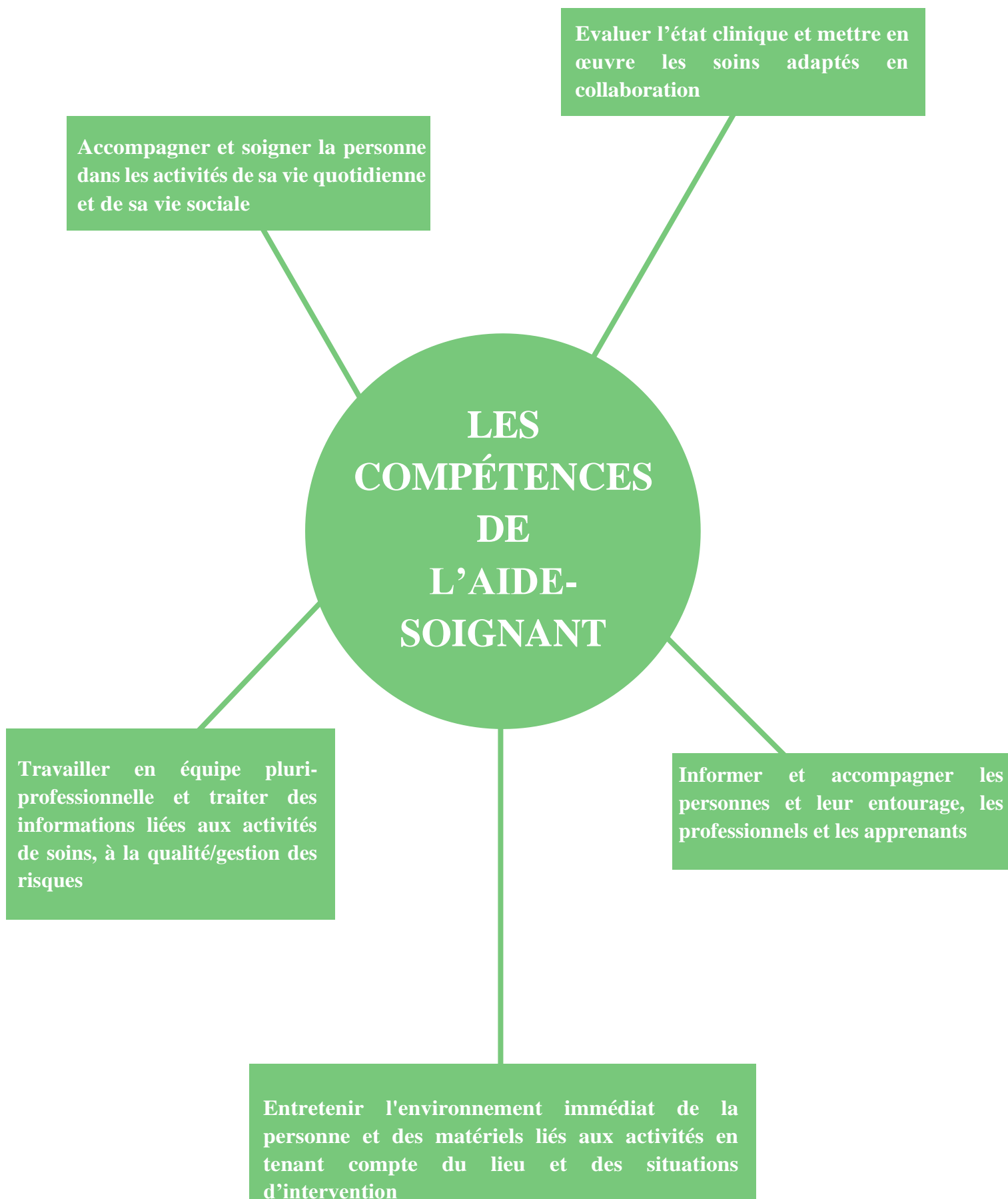
Sous la responsabilité de l'infirmier, l'aide-soignant s'occupe de l'hygiène et veille au confort physique et moral des malades. Au quotidien, il aide les patients à effectuer leur toilette et à s'habiller. Certains malades doivent rester à jeun avant une opération, d'autres suivent un régime particulier. Il vérifie donc les consignes avant de préparer les chariots de repas.

UN ACCOMPAGNANT

L'aide-soignant accompagne dans leurs déplacements les personnes privées d'autonomie. Il les aide à s'asseoir, à se nourrir, à sortir de leur lit. Son travail s'étend à certaines tâches d'entretien comme le changement de la literie et du linge, ainsi que le nettoyage et le rangement des chambres et des espaces de vie.

SOINS LIMITÉS

Contrairement à l'infirmier, l'aide-soignant ne donne pas de médicaments et n'effectue pas de soins médicaux. Installer une perfusion, par exemple, ne rentre pas dans ses attributions. En revanche, il est capable de mesurer les paramètres vitaux (pression artérielle, température, rythme respiratoire, mensurations ...) en utilisant des outils spécifiques.



LA FORMATION

CONTENU DE LA FORMATION PARCOURS COMPLET

Le référentiel de formation du 10 juin 2021 conduit au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes mentionnés dans l'article 14.

La formation comporte 44 semaines soit 1540 heures avec :

770h

22 semaines

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE EN INSTITUT DE FORMATION

Il comprend :

- 10 modules (693 heures)
- Dispositif d'accompagnement pédagogique API (35 heures) Suivi pédagogique individualisé (7 heures)
- Travaux Personnels Guidés TPG (35 heures)

La formation est organisée en 5 Blocs de compétences et 10 modules de formation :

➤ BLOC 1

« *Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale* »

Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne (147h) Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque (21h)

➤ BLOC 2

« *Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration* »

Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne (77h)

Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (182h) Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35h)

➤ BLOC 3

« *Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants* »

Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70h)

Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21h)

➤ BLOC 4

« *Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention* »

Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35h)

➤ BLOC 5

« *Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques* »

Module 9 : Traitement des informations (35h)

Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques (70h)

La formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stages à réaliser en milieu professionnel. Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.



Trois stages de cinq semaines visent à explorer les trois missions suivantes de l'aide-soignant :

- 1** Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie.
- 2** Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences.
- 3** Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

Un stage de sept semaines, réalisé en fin de formation et précédant la dernière semaine de formation, permet :

- L'exploration ou la consolidation du projet professionnel
- Le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Ce stage doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné.



Au cours de ces stages, l'élève s'acculture aux expériences de travail de nuit et de week-end.

Weekend

Une convention de stage est signée entre l'apprenant, le directeur de l'institut de formation et la structure d'accueil en milieu professionnel.



Vous avez la possibilité de réaliser la formation aide-soignante en initiale ou en alternance :

FORMATION INITIALE

: 11 mois

Les élèves articulent leur formation entre périodes d'enseignement théorique, et d'enseignement clinique.

FORMATION ALTERNANCE

: 18 mois

L'IFAS de Paul Guiraud en partenariat avec ADAFORSS de réaliser la formation via un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (CFA).

Les élèves en contrat d'alternance articulent leur formation entre périodes d'enseignement théorique, d'enseignement clinique et du temps chez leur employeur.

Le candidat doit trouver son employeur avec l'aide d'ADAFORSS.

5 BONNES RAISONS DE CHOISIR L'ALTERNANCE

- Un diplôme reconnu
- Associer théorie et pratique sur le terrain
- Une formation prise en charge par mon employeur
- Une rémunération chaque mois et un statut de salarié
- Être accompagné tout au long de la formation par un maître d'apprentissage/tuteur



FINALITÉS DE LA FORMATION

La finalité de la formation est de former des professionnels(elles) compétents(es), capables d'offrir à la population des soins de qualité, dans tous les secteurs d'activité, en respectant les aspects éthiques et juridiques de la profession.



La certification mise en place par l'arrêté du 10 juin 2021 vise à répondre aux évolutions du rôle de l'aide-soignant. En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Le Diplôme d'État d'Aide-soignant atteste de l'acquisition des compétences requises pour exercer la profession d'aide-soignant et de la validation des 5 blocs de compétences. Il vous permettra d'acquérir les connaissances et les compétences requises pour organiser et réaliser les différentes activités attendues d'un professionnel.

A l'issue de votre formation, vous serez capable de :

- ✓ Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale et dans le respect de son projet de vie
- ✓ Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
- ✓ Contribuer au raisonnement clinique interprofessionnel et à la prévention des risques.

Le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant est obligatoire pour permettre l'exercice dans des secteurs variés :

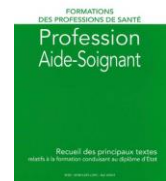
- **Hôpitaux en soins généraux** (médecine, chirurgie, rééducation, réanimation, urgences, bloc opératoire...)
- **Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes** (EHPAD)
- **Foyer d'adultes handicapés...**

PROJET PÉDAGOGIQUE

Les équipes pédagogiques et les professionnels compétents du secteur sanitaire sont responsables de la conception et de la mise en œuvre du projet pédagogique en tenant compte de la réglementation en vigueur et du programme de formation.

L'enseignement théorique et clinique est dispensé sur la base de 35 heures par semaine. La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire. Durant la formation, les apprenants bénéficient de 4 semaines de congés.

À travers la mise en œuvre d'un projet pédagogique efficient et humain, l'IFAS d'Albi accompagne, dans le respect du référentiel de formation national, les élèves aides-soignants dans la réalisation de leurs projets professionnels : être un soignant compétent et épanoui au service des patients.



Quel type de professionnels aide-soignant souhaitons-nous former?

- Des professionnels compétents, réflexifs et responsables.
- Des professionnels incarnant les valeurs humanistes et répondant aux besoins des structures de soins. ● Des soignants dont les comportements favorisent leur intégration sociale et professionnelle.
- Des personnalités souples et fortes, adaptables et stables, capables d'évoluer en fonction des impératifs.

Notre projet pédagogique doit alors :

- Prendre en compte les besoins en santé de la population.
- Intégrer les évolutions récentes des professions aides-soignantes.
- Proposer des formations en adéquation avec les besoins territoriaux en termes de professionnels de santé.
- Former des soignants aptes à répondre aux attentes des usagers.
- Offrir aux apprenants les outils de leur réalisation professionnelle et individuelle.
- Soutenir efficacement les formateurs et intervenants professionnels dans leur mission pédagogique.

DISPOSITIFS D'AIDE À LA RÉUSSITE

Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement personnalisé dont le but est de contribuer à la réussite de l'élève dans son parcours de formation.

L'IFAS de Paul Guiraud s'engage auprès des candidats, de la phase d'information à l'orientation, à assurer un accompagnement personnalisé vers la réussite dès l'entrée en formation.

ÉLÈVE ÉTRANGER



Avant d'être admis

Campus France

Il vous accompagne dans vos démarches pour étudier en France.

<https://www.campusfrance.org/fr>

Centre ENIC-NARIC

Rattaché à France Éducation international depuis 2004, le centre ENIC-NARIC France est le centre d'information français sur la reconnaissance académique des diplômes étrangers. Il contribue à promouvoir la mobilité internationale en facilitant la lecture des parcours académiques. <https://www.france-education-international.fr/expertises/enic-naric?langue=fr>

Après être admis

Pour suivre la formation vous devez être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité.

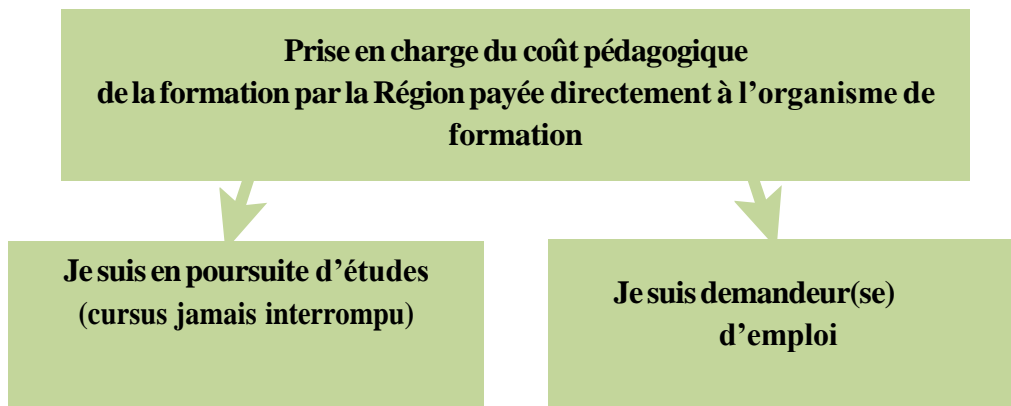
CÔÛT DE LA FORMATION



Frais pédagogiques

Formation complète : 6872€

Formation partielle : le coût est calculé au prorata du nombre d'heures de formation. Vous pouvez nous adresser une demande de devis.



Si je suis en activité professionnelle, je me rapproche de mon employeur ou d'un OPCO (opérateur de compétences) pour le financement de ma formation.

Lorsque je fais ma formation en alternance, le coût de ma formation est pris en charge par mon employeur.



AIDES FINANCIÈRES

BOURSES D'ÉTUDES SANITAIRES ET SOCIALES

Les éapprenants ont la possibilité de faire une demande bourses d'études sanitaires et sociales. Celle-ci est attribuée par la Région sous réserve de remplir certaines conditions.

QUI PEUT Y PRÉTENDRE ?

Les bourses d'études sanitaires et sociales sont attribuées aux apprenant.e.s inscrit.e.s en formations paramédicales, de sages-femmes, en maïeutique ou en travail social dans un centre de formation agréé par la Région et dont le niveau de ressources personnelles et/ou familiales est reconnu insuffisant au regard de leurs charges, sous réserve de remplir certaines conditions.

QUELLES SONT LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION ?

1 Être de nationalité française ou ressortissant.e d'un pays de l'Union Européenne ou étranger.ère en situation régulière en France depuis le 1er janvier de l'année de début du cycle de formation.

2 Justifier d'un montant de revenus et de points de charge appréciés conformément aux modalités du règlement régional

3 Être assidu.e. Le paiement de la bourse d'études est soumis aux obligations d'assiduité aux cours et de présence aux examens.

4 Avoir déposé dans les délais fixés une demande de bourse. Le dépôt d'une demande comporte deux phases indissociables l'une de l'autre :
- la saisie en ligne sur le site régional dédié à ce dispositif,
- le dépôt des pièces justificatives.

LA BOURSE EST-ELLE CUMULABLE AVEC UN AUTRE FINANCEMENT PUBLIC ?

La bourse n'est pas cumulable avec un autre financement public constituant une aide à la formation : CPF (Compte Personnel de Formation), AREF (Allocation d'aide au Retour à l'Emploi Formation), RFF (Rémunération de Fin de Formation), Transitions Pro, bourse d'un autre Ministère (Éducation, Recherche, Agriculture...).

RÉMUNÉRATION RÉGION

Pour les demandeurs d'emploi ne bénéficiant pas d'allocation, vous pouvez prétendre à une rémunération de la Région sous conditions.

Pour en faire la demande, vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de l'IFAS de Paul Guiraud.

MODALITÉS D'ADMISSION EN IFAS

Le calendrier des inscriptions pour les prochaines rentrées est en cours d'élaboration. En prévision, la prochaine rentrée est programmée le 1^{er} lundi de janvier. Nous vous invitons à consulter notre site internet pour connaître les périodes de préinscriptions.



<https://www.gh-paulguiraud.fr/index.php/ifsi/ifas/actualites>



Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation. En revanche, aucune limite d'âge supérieure n'est fixée.

Il n'y a aucune condition de diplôme pour accéder à la sélection. Pour la

formation en alternance, le candidat doit :

- ▶ Avoir trouvé un employeur

INSCRIPTIONS



Pour rentrer en formation aide-soignante, vous devez nous déposer un dossier d'inscription.

Vous devez **télécharger le dossier d'inscription** qui est à nous remettre pendant la période de préinscription.

Pour le restituer vous pouvez :

Le déposer directement à l'IFAS de Paul Guiraud sur nos horaires d'ouverture

OU

L'envoyer par voie postale

Vous devrez passer une sélection, soit un entretien oral, sauf dans les cas suivant :

Je m'inscris pour la formation initiale en 11 mois et je suis ASHQ ou agent de service ayant exercé 1 an à temps complet ou 6 mois avec un justificatif de la formation continue de 70h... >

Je m'inscris pour la formation en alternance avec un contrat de professionnalisation et je suis ASHQ ou agent de service ayant exercé 1 an à temps complet ou 6 mois avec un justificatif de la formation continue de 70h... >

> Je m'inscris pour la formation en alternance avec un contrat d'apprentissage.

OBLIGATIONS VACCINALES

Afin de pouvoir suivre la formation, les élèves devront obligatoirement avoir un calendrier vaccinal à jour et compatible avec la mise en stage en milieu hospitalier contre :

- ▶ L'Hépatite B
- ▶ La diphtérie - Le tétanos - La poliomyélite

Hépatite B

Pour les adultes, la vaccination est réalisée suivant :

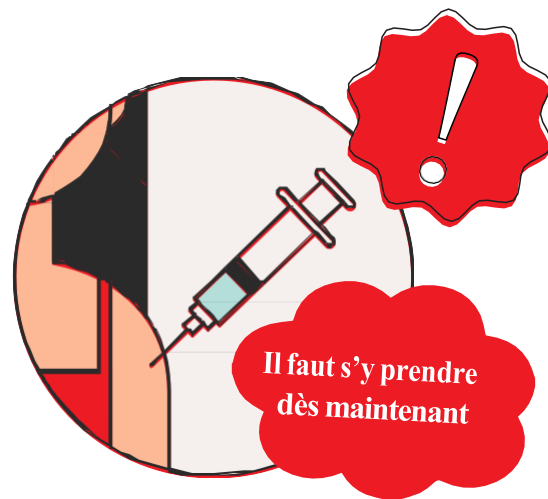
- Soit le **schéma classique** à trois doses à 0, 1, et 6 mois (avec HBVAXPro 10 et ENGERIX B20 µg). Un intervalle d'au moins 5 mois devra être respecté entre la deuxième et la troisième injection.
- Soit le **schéma accéléré**. Dans certains cas particuliers chez l'adulte, où l'obtention très rapide d'une protection vaccinale est souhaitable, et conformément à l'AMM du vaccin ENGERIX® B20 µg, un schéma accéléré peut être proposé. Il comporte l'administration en primo-vaccination de 3 doses en 21 jours (J0, J7, J21), suivies d'un rappel 12 mois après, indispensable pour assurer une protection au long cours. Si un contrôle d'anticorps anti-HBs post-immunisation est jugé nécessaire du fait d'un risque élevé d'exposition, celui-ci devra être effectué 4 à 8 semaines après l'administration de la dose de rappel à 12 mois.

La diphtérie - Le tétanos - La poliomyélite

Vaccination avec un vaccin combiné comportant la valence D : une dose à l'âge de 2 mois (8 semaines) et à 4 mois suivies d'une dose de rappel à 11 mois.

Rappels ultérieurs :

- à 6 ans : une dose de vaccin DTCaPolio ;
- entre 11 et 13 ans : une dose de vaccin dTcaPolio12;
- à 25 ans : une dose de dTcaPolio, ou, si la personne a reçu une dose de vaccin coquelucheux depuis moins de 5 ans, une dose de dTPolio ;
- à 45 ans : une dose de dTPolio ;
- à 65 ans : une dose de dTPolio ;
- à 75 ans, 85 ans, etc. (intervalle de dix ans au-delà de 65 ans) : une dose de dTPolio.



VIE DE L'ÉLÈVE

LA VILLE DE VILLEJUIF



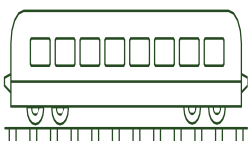
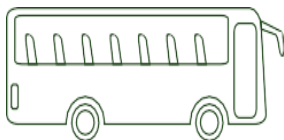
L'IFAS Paul Guiraud



Villejuif est une ville du département du Val-de-Marne et de la région Ile-de-France. Elle se situe à 8 km de Paris et sa population compte plus de 58 000 habitants. Elle est devenue un pôle économique important de l'ouest du département avec près de 2 000 établissements. Ses activités sont essentiellement tournées vers les secteurs de la santé et de la haute technologie



SE DÉPLACER





SPORT

Forte de son label ville active et sportive qui récompense son engagement, Villejuif poursuit avec ambition sa politique sportive au service de tous.

<https://www.villejuif.fr/75/loisirs/sport.htm>

SE DIVERTIR

Villejuif : un carrefour artistique et culturel à ne pas manquer

À travers ses musées, **Villejuif** se montre comme un véritable carrefour artistique et culturel.

La ville attire tant des amateurs d'art que des familles cherchant à passer du bon temps.

Que ce soit pour admirer des œuvres d'art contemporain ou pour participer à des **ateliers créatifs**, Villejuif offre une multitude d'opportunités culturelles.

SE RESTAURER



De nombreux bars et restaurants font la richesse gastronomique de la ville de Villejuif.

+ d'infos

Retrouver toutes les actualités sur le site internet de la mairie de Villejuif : <https://www.villejuif.fr/>



NOUS CONTACTER

G. G.H Paul Guiraud (standard) : ☎ 01 42 11 70 00

Directrice de l'IFAS : Madame Caroline MOALIC

Adjointe à la direction : Madame Marie Léonore DOMINGUES
☎ : 01 42 11 72 37
@ : marie.domingues@gh-paulguiraud.fr

Coordinatrices de Promotion : Madame Christine LUMACA
☎ : 01 42 11.74.62
@ : christine.lumaca@gh-paulguiraud.fr

Secrétariat : Madame Alexandra CHAVIGNY
☎ : 01 42 11 70 63
@ : alexandra.chavigny@gh-paulguiraud.fr

Question financement : Madame Florence YAHIA
☎ : 01 42 11 71 26
@ : florence.yahia@gh-paulguiraud.fr

Accueil de l'IFSI-IFAS : 01 42 11 72 33

Instituts

de Formation en
Soins Infirmiers et Aides-Soignants

Groupe Hospitalier Paul Guiraud - 54, avenue de la République - 94800 Villejuif
Tel. : 01 42 11 71 36 - E-mail : ifsi-ifas@gh-paulguiraud.fr

 **île de France**